



Reclamations suite successions

Par **david**, le **29/03/2011** à **11:49**

Bonjour,rrnrnrnrnrLes faits remontent aux débuts des années 1980.rnrnrLa commune ou vivait mes grands-parents décide de déployer l'assainissement et de poser un regard devant leur ferme afin qu'ils puissent s'y raccorder.rnrnrEn 1985, mon père obtient par donation une partie du terrain de mes grands-parents pour y faire construire son pavillon, et il se raccorda à ce regard.rnrnrnrnrMes deux grands-parents décédèrent avant 2000, et mon père en 2008 avant que la succession de mes grands-parents ne fût prononcée.rnrnrnrnrLes successions de mes grands-parents et de mon père furent prononcé en même temps le 2 avril 2010 :rrnr- le frère de mon père a obtenu la demeure de mes grands-parentsrrnr- j'ai obtenu pour ma part le pavillon de mon père, que j'avais déjà revendu quelques semaines auparavant.rnrnrAujourd'hui, le frère de mon père me réclame de financer la pose d'un nouveau regard argumentant que mon père s'était approprié celui de mes grands-parents.rnrnrJe ne conteste pas le fait que mon père s'est effectivement approprié le regard, mais je m'interroge sur la légitimité d'une telle demande, surtout après que la succession ai été réglée.rnrnrnrnrnrMerci par avance pour vos conseils.rnrnrCordialement.